



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513.1-2018

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 7 mai 2018, a adopté le règlement numéro 513.1-2018 portant le titre de RÈGLEMENT 513.1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 513-2016 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE AUX ADMINISTRATEURS DE LA VILLE.

Le règlement vise à autoriser une majoration du montant des contrats que le directeur général peut autoriser dans le cadre de sa délégation de pouvoir, le tout afin de l'adapter à la nouvelle politique de gestion contractuelle.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 9 mai 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA